

## Résolution présentée par la délégation du CICR

Thème	Conflits et sécurité internationale
Concerne	Taxe internationale sur les armes
L'Assemblée Générale,	
Abasourdie	par le nombre et la gravité des blessures engendrées par les conflits armés et cherche à restreindre les conséquences dues à un usage abusif des armes,
Appelle	les Etats à respecter le droit international (DIH) lors du transfert d'armes, ces transferts doivent se soumettre à des contrôles afin d'éviter la violation du DIH, singulièrement à l'encontre des civils dans des zones de conflit, comme par exemple en Afghanistan,
Indignée	que le financement militaire soit plus élevé que le financement de l'aide humanitaire nécessaire aux blessés par armes, soit 140 milliards de dollars pour l'armée russe comparée à 2,8 milliards de dollars pour la Croix-Rouge Internationale,
Réalisant	les coûts élevés des réparations dus aux dégâts des conflits armés,
Encourage	les Etats à s'engager dans des traités comme des accords sur le commerce des armes,
Décide	de soumettre chaque pays exportateur ou producteur d'armes à une taxe spéciale sur les ventes d'armes qui serait versée aux fonds humanitaires gérées par la Croix-Rouge, ce qui permettrait ; <ul style="list-style-type: none"><li>- le financement de l'assistance médicale, la reconstruction des infrastructures civiles ainsi que la protection des civils;</li><li>- contrôler la provenance des armes afin d'éviter le développement du marché noir;</li><li>- réduire les souffrances humaines due à la multiplication d'armes non régulées.</li></ul>

Le texte français fait foi